

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet :
FI-12 - Approbation
du Compte
Administratif 2023 –
Budget Locaux
Commerciaux

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Christine PITTI (pouvoir à Annie ZOCCOLO), Jean-Charles de LEMPS, (pouvoir à Julien MARTINEZ), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILLAND)

ABSENTS : Laure MANDUCHER, Didier MARTELET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Fabrice BERTERA est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, informe le Conseil municipal du résultat du Compte Administratif du Budget Locaux Commerciaux pour l'exercice 2023.

Il s'établit ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Trésorerie Principale qui en a confirmé les valeurs :

Objet :
FI-12 - Approbation
du Compte
Administratif 2023 –
Budget Locaux
Commerciaux

Budget annexe Locaux Commerciaux

investissement		dépenses	recettes
	réel	39 452.89	32 180.25
	ordre	96 666.00	133 504.94
	Déficit 2022	32 180.25	-
		168 299.14	165 685.19
fonctionnement		dépenses	recettes
	réel	93 994.90	161 006.39
	ordre	133 504.94	96 666.00
	Excédent 2022	-	135 922.51
		227 499.84	393 594.90
TOTAL		dépenses	recettes
	réel	133 447.79	193 186.64
	ordre	230 170.94	230 170.94
	Excédent/déficit 2022	32 180.25	135 922.51
		395 798.98	559 280.09

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

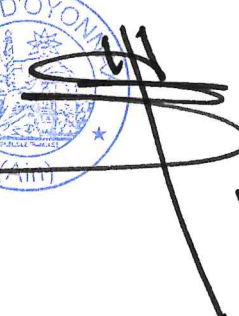

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

- Approuve le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Locaux Commerciaux tel que présenté ci-dessus.

Fait à Oyonnax, le 24 juin 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **26 JUIN 2024**
- par sa publication le **26 JUIN 2024**

Le Maire

